

République Française
Département : ARIEGE
Arrondissement : Pamiers
ROQUEFIXADE - Commune

Séance du vendredi 13 décembre 2024

Délibération N° DE_002_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
9	7	7
Date de la convocation : 06/12/2024		
Pour	Contre	Abstention
7	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le treize décembre deux mille vingt-quatre, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du conseil), sous la présidence de Michel Sabatier.

Présents : Michel Sabatier, Marc Vallve, Amandine Rauzy, Jean-Barthélémy Maris, Jacques Rivière, Eveline Authié, Dominique Dumons

Représentés :

Absents et Excusés : Nicolas Connord, Paul Perilhou

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Jacques Rivière est nommé à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Réfection du Lavoir au Cazal du Bas – TRAVAUX 2025

Le Maire explique au Conseil Municipal que le lavoir du Cazal est un élément important du petit patrimoine de Roquefixade.

Malheureusement sa toiture est en train de s'effondrer. Un étayage provisoire a été mis en place pour pallier ce problème. Il convient de refaire la toiture entièrement car toutes les poutres et tous les chevrons sont fragilisés par les gouttières.

Pour suivre les conseils du CAUE, de l'ABF et du PNR nous avons décidé de réviser les murs ainsi que le sol. Les enduits des murs seront refaits à la chaux et le sol sera empierré.

Le Maire propose le devis suivant pour la réfection de la toiture et les travaux de maçonnerie :

Entreprise E.I PIGNÉ Thierry pour un montant de 12 887.85 € HT.

Pour les travaux de remplissage des joints le maire propose le devis suivant :

Auto entreprise LAVIGNE Philippe pour un montant de 5 370.00 €.

Pour un montant total des travaux de 18 257.85 € HT.

Pour réaliser ces travaux il convient de demander les subventions suivantes :

- DETR pour l'année 2025 priorisée numéro 2
- Département pour l'année 2025 Petit Patrimoine priorisé numéro 2.

Le plan de financement retenu est le suivant :

Date de transmission de l'acte: 14/01/2025

Date de réception de l'AR: 14/01/2025

009-210902490-DE_002_2025

AGEDI

RECETTES :

Département petit patrimoine : 30 % 5 477.35 €

DETR : 30 % 5 477.35 €

AUTOFINANCEMENT : 40 % 7 303.14 €

TOTAL RECETTES : 18 257.85 € HT

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE le montant des travaux susmentionnés,

APPROUVE le plan de financement,

AUTORISE à inscrire ces travaux au budget,

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à ces travaux.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Michel Sabatier
Président de séance

Jacques Rivière
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 14/01/2025

Date de reception de l'AR: 14/01/2025

009-210902490-DE_002_2025-DE

A G E D I